

Du 7 - OCT. 2022

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

N° 6083-1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1411-1 et suivants et L.2122-18 ;

Objet :

VU l'installation du Conseil municipal issu du scrutin du 15 mars 2020 ;

Délégation de fonctions à Madame Isabelle MAISTRE en vue de la négociation avec les candidats dans le cadre de la procédure de passation d'une concession de service en matière de mobilier publicitaire urbain

VU la délibération du 16 décembre 2019 sur le principe du lancement d'une procédure de concession de service en matière de mobilier publicitaire urbain dans le cadre d'un groupement de commande

CONSIDERANT la procédure en cours de passation d'une concession de service en matière de mobilier publicitaire urbain ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonctions à :

Madame Isabelle MAISTRE, 1^{ère} Adjointe déléguée à la transition écologique et à l'espace public

en vue de mener les négociations avec les candidats dans le cadre de la procédure de passation de la concession de service en matière de mobilier publicitaire urbain

ARTICLE 2 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Madame la Préfète.

Le Maire,



Jean-François DEBAT

Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône- Alpes

Notifié ou publié conformément à la réglementation le
Pour le Maire
et par délégation,